



Numéro de résolution

Procès-verbal

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 65, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, LE LUNDI 19 DÉCEMBRE 2022 À 20 HEURES.

Sont présents: Le maire, monsieur Mario Bastille, le maire suppléant, monsieur Carl Thériault, les conseillers, messieurs Steeve Drapeau, André Beaulieu, Nelson Lepage et la conseillère, madame Edith Samson.

Est absente: La conseillère, madame Chantal Amstad.

Également présents: Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M^e Caroline Desjardins, OMA.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux gens présents et aux auditrices et auditeurs.

Rés. n°
583-2022

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2023;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025;
5. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 2123 sur les taux de taxations et compensations 2023;
6. Période de questions;
7. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le Maire fait une présentation des faits saillants de l'année 2022. Par la suite, le trésorier et directeur du Service finances et trésorerie présente les prévisions budgétaires 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.



Numéro de résolution

Procès-verbal

Rés. n°
584-2022

3. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023**

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par la conseillère Edith Samson:

Que ce conseil adopte les prévisions budgétaires de la ville de Rivière-du-Loup pour l'année financière 2023 annexées à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
585-2022

4. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025**

ATTENDU que tous les membres présents de ce conseil ont pris connaissance du programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 de la ville de Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller Carl Thériault:

Que ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023-2024-2025 de la ville de Rivière-du-Loup annexé à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2123 RELATIF AUX TAUX DE TAXATIONS ET DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2023 ET AVIS DE MOTION**

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*;

Le conseiller, monsieur André Beaulieu, dépose devant ce conseil le projet de Règlement numéro 2123 relatif aux différents taux de taxations et compensations pour l'année 2023 et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de règlement est disponible sur le site Internet de la Ville au VilleRDL.ca/Reglements et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.



Numéro de résolution

Procès-verbal

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Maire répond aux différentes questions des gens présents.

7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le greffier intérimaire,

Denis Lagacé, directeur général

Le maire,

Mario Bastille